

IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE

Commune : LA FARLEDE
 Lieu-dit : "La Roumiougne"
 Cadastre : Section AL n°185p & 281

PROJET :

Lotissement
 "Les Campagnes"

PLAN DE COMPOSITION

PA4

GEOREFERENCEMENT

Rattachement : RGF93(CC43)/NGF
 (Classe 1 - Précision: < 5cm)

VALIDATION

ECHELLE

REFERENCES
 Dossier G.06359
 Technicien AV / PMG
 Version PA4 du 01-09-2023

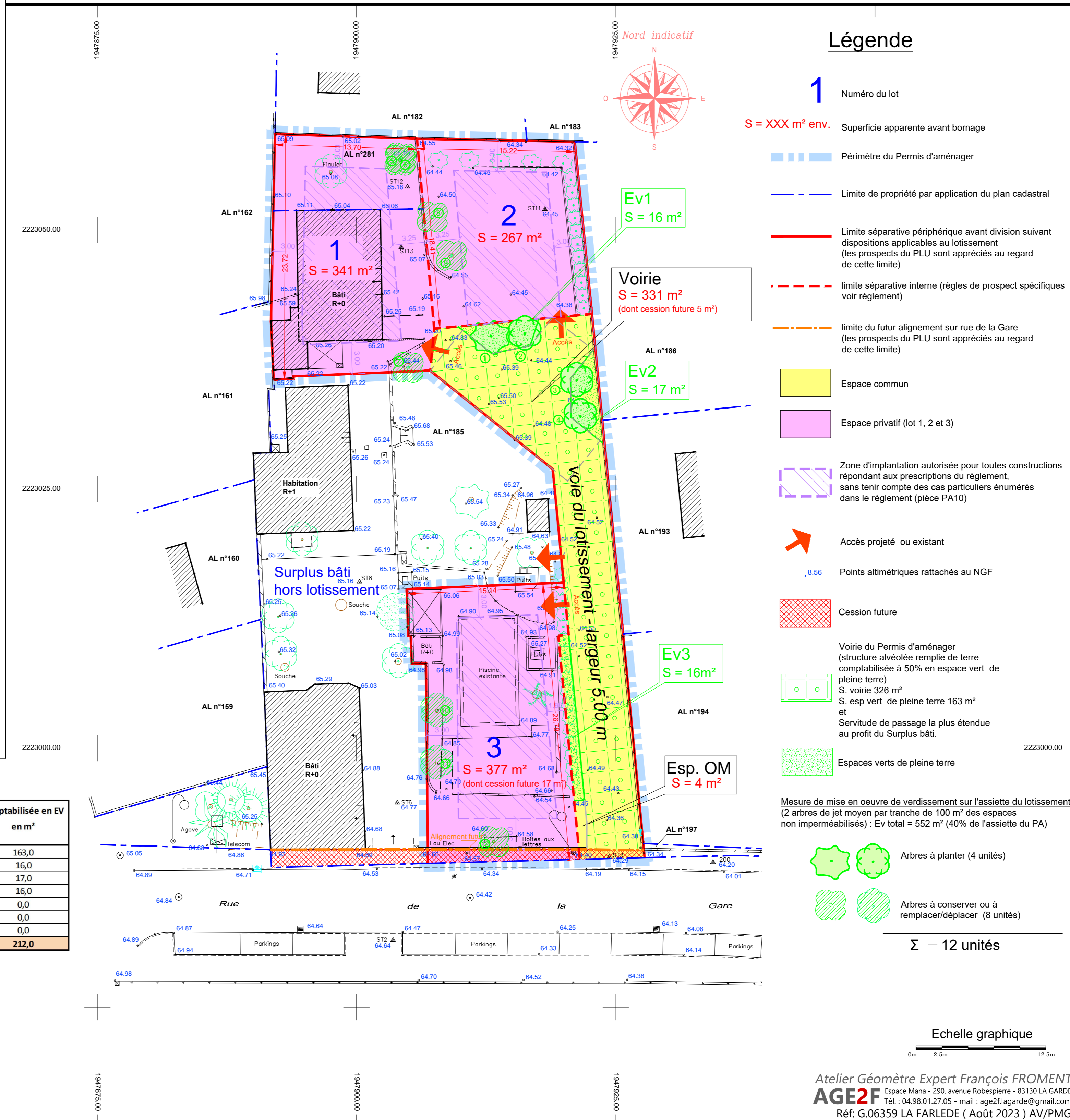
1 / 250ème

ESPACE PRIVATIF				ESPACE COMMUN		
N° LOT	Superficie en m ²	Emprise au sol maximale en m ² (40% de l'assiette du PA)	Superficie minimale en Espace Vert en m ² (espace libre)	Surface Plancher en m ²	Superficie en m ²	comptabilisée en EV en m ²
1	341	200,0	119,0	170	Voirie	326
2	267	152,0	100,0	150	Ev1	16
3	377	200,0	121,0	170	Ev2	17
TOTAL	985	552,0	340,0	490	Ev3	16
					Esp. OM	4
					Cession	5
					Autres	11
					TOTAL EC	395
					TOTAL EV	212,0

TOTAL LOTISSEMENT

	Superficie en m ²
TOTAL EC	395
TOTAL Pri	985
TOTAL LOT	1380

Espace Mana 290 Avenue Robespierre 83130 LA GARDE - Tél. : 04.98.01.27.05 - age2f@lagarde@gmail.com - SIRET : 877 850 479 00024 - APE : 7112 A



Légende

- 1** Numéro du lot
- S = XXX m² env.** Superficie apparente avant bornage
- Périmètre du Permis d'aménager
- Limite de propriété par application du plan cadastral
- Limite séparative périphérique avant division suivant dispositions applicables au lotissement (les prospects du PLU sont appréciés au regard de cette limite)
- limite séparative interne (règles de prospect spécifiques voir règlement)
- limite du futur alignement sur rue de la Gare (les prospects du PLU sont appréciés au regard de cette limite)
- Espace commun
- Espace privatif (lot 1, 2 et 3)
- Zone d'implantation autorisée pour toutes constructions répondant aux prescriptions du règlement, sans tenir compte des cas particuliers énumérés dans le règlement (pièce PA10)
- Accès projeté ou existant
- Points altimétriques rattachés au NGF
- Cession future
- Voirie du Permis d'aménager (structure alvéolée remplie de terre comptabilisée à 50% en espace vert de pleine terre)
S. voirie 326 m²
S. esp vert de pleine terre 163 m²
et Servitude de passage la plus étendue au profit du Surplus bâti.
- Espaces verts de pleine terre
- Arbres à planter (4 unités)
- Arbres à conserver ou à remplacer/déplacer (8 unités)

Σ = 12 unités

Mesure de mise en oeuvre de verdissage sur l'assiette du lotissement (2 arbres de jet moyen par tranche de 100 m² des espaces non imperméabilisés) : Ev total = 552 m² (40% de l'assiette du PA)

Echelle graphique
 0m 2.5m 12.5m